



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-huit janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 22 janvier 2025.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoints, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Carole SOLVET, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, Mme Estelle GUILLOU et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Jean-Paul TONNIEAU, Adjoint, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES et Mme Julie HINGANT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Jean-Paul TONNIEAU donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Xavier GODART, M. Olivier GUILLOU donne pouvoir à M. Éric JOSEPH, Mme Sophie LOPES donne pouvoir à M. Mathieu HENRI et Madame Julie HINGANT donne pouvoir à Mme Estelle GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



1.7 : COMMANDE PUBLIQUE - ACTES DIVERS ET SPÉCIAUX :

2025-8. RÉSIDENCE SENIORS 2 - INSTALLATION D'UN BRISE-VUE - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE D'ORMES - CONVENTION AVEC LOGEMLOIRET :

Monsieur le Maire expose :

Par courrier daté du 17 octobre 2024, Monsieur le Maire a fait part à LOGEMLOIRET de problèmes rencontrés par des locataires de la résidence Seniors 2 rue de Corroy qui longent la voie d'accès au Jardin des Âges. En effet les jardins sont en vue directe des utilisateurs de cette voie.

Lors de l'inauguration, les élus ont fait remonter le souhait de certains habitants d'occulter le linéaire de clôture devant les logements : a, d, e, h, i et k ; entre la rue de Corroy et l'accès à l'espace intergénérationnel.

LOGEMLOIRET a fait chiffrer cette dépense qui s'élève à 17 222 Euros TTC et a demandé à la commune d'en prendre en charge la moitié.

Le Conseil d'Administration réuni le 18 novembre 2024, a émis un avis favorable de principe et demande que le devis lui soit présenté, à l'appui d'une convention à passer avec LOGEMLOIRET pour le versement de la participation communale.

Monsieur le Maire présente le projet de convention.

Dans le cadre des travaux d'occultation de la clôture, LOGEMLOIRET s'engage à assurer la commande auprès de l'entreprise SIMAC, le suivi du chantier, la réception définitive des travaux ainsi que le règlement de la facture.

La commune s'est engagée à contribuer aux dits travaux par le biais d'une participation financière à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux, objet de la présente convention.

Le montant des travaux est de 14 352,31 € H.T. Les travaux seront réalisés en 2025.

À l'issue de la réception des travaux, la commune d'Ormes s'engage à régler la somme de 7 176,16 Euros H.T, correspondant à la participation financière de 50 % de la commune d'Ormes, sur les travaux d'occultation de la clôture.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❑ D'approuver la convention de participation financière de la commune d'Ormes d'un montant de 7 176,00 €, à intervenir avec LOGEMLOIRET ;
- ❑ De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Adjoint assurant la suppléance, pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier ;
- ❑ D'inscrire les crédits lors d'une prochaine Décision Modificative ou lors du vote du Budget Supplémentaire 2025.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2025.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 30 janvier 2025.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2025.

